



COMITE DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL N°16

Saison 2026/2027

Consultations par voie électronique

Date de la consultation : Jeudi 22 octobre 2026

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION CONSULTÉS

MM. Jean-Claude LEROY, Patrick COQUELET, Laurent DURÉCU, Régis BETHENCOURT, Madani FERHATI, Mme Karima CHERKAOUI, Mme Laetitia HANOUEY, MM. Antoine LOUET, Issa COULIBALY, Mme Charlotte CANU, MM. Mickaël BUNEL, Alexis BELHACHE, Nourredine BOUCHLAGHEM, Mme Nathalie FRIBOULET et M. Stéphane LANGLOIS.

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions des Statuts du District de Football de Seine-Maritime autorisant les consultations écrites par voie électronique du Comité de Direction, une consultation a été organisée afin de permettre au Comité de Direction de se prononcer sur la demande d'affiliation du Neville Football Club (Neville FC) auprès du District de Football de Seine-Maritime.

ORDRE DU JOUR

Demande d'affiliation du Neville Football Club (Neville FC) auprès du District de Football de Seine-Maritime.

I. APPROBATION DE LA DEMANDE D’AFFILIATION DU NEVILLE FOOTBALL CLUB

Les éléments constitutifs du dossier de demande d'affiliation du Neville Football Club (Neville FC) ayant été transmis et leur contenu étant complet, cette demande a été soumise à l'examen et à l'approbation des membres du Comité de Direction, dans le cadre de la présente consultation électronique.

DÉCISION

À l'issue de la consultation électronique, le Comité de Direction approuve la demande d'affiliation du Neville Football Club (Neville FC) à la majorité des membres exprimés.

II. PUBLICATION

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Le présent procès-verbal formalise la décision prise par le Comité de Direction dans le cadre de la consultation écrite organisée par voie électronique.

La décision sera communiquée au Neville Football Club, conformément aux modalités de communication en vigueur au sein du District de Football de Seine-Maritime.

III. INFORMATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Conformément aux dispositions des Statuts du District de Football de Seine-Maritime, le présent procès-verbal sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité de Direction pour information, prise d'acte et approbation.

IV. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal est arrêté.

Fait à Yerville, le 26 octobre 2026.

Le Président
M. LEROY Jean-Claude

Le Secrétaire Général
M. DURECU Laurent